

---

**INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2024 POUR L'ANNÉE 2023 : 96/100**

	<b>Points obtenus</b>	<b>Nombre de points maximum de l'indicateur</b>
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	36	40
Écart de répartition des augmentations individuelles	20	20
Écart de répartition des promotions	15	15
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité	15	15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>	<b>96</b>	<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>	<b>96</b>	

---